

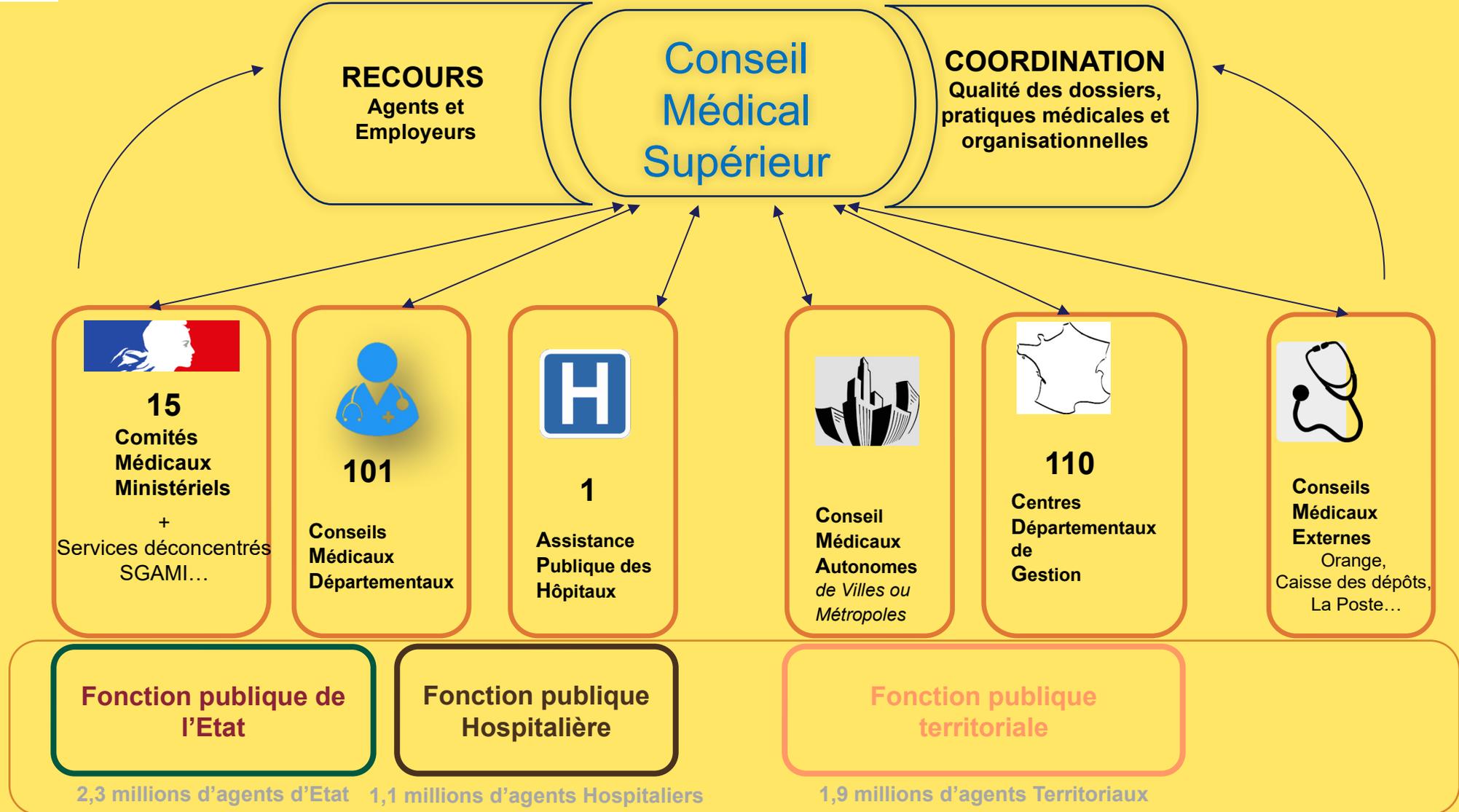
Le Conseil Médical Supérieur depuis la réforme de 2022

Philippe CERTIN, chargé de mission au CMS

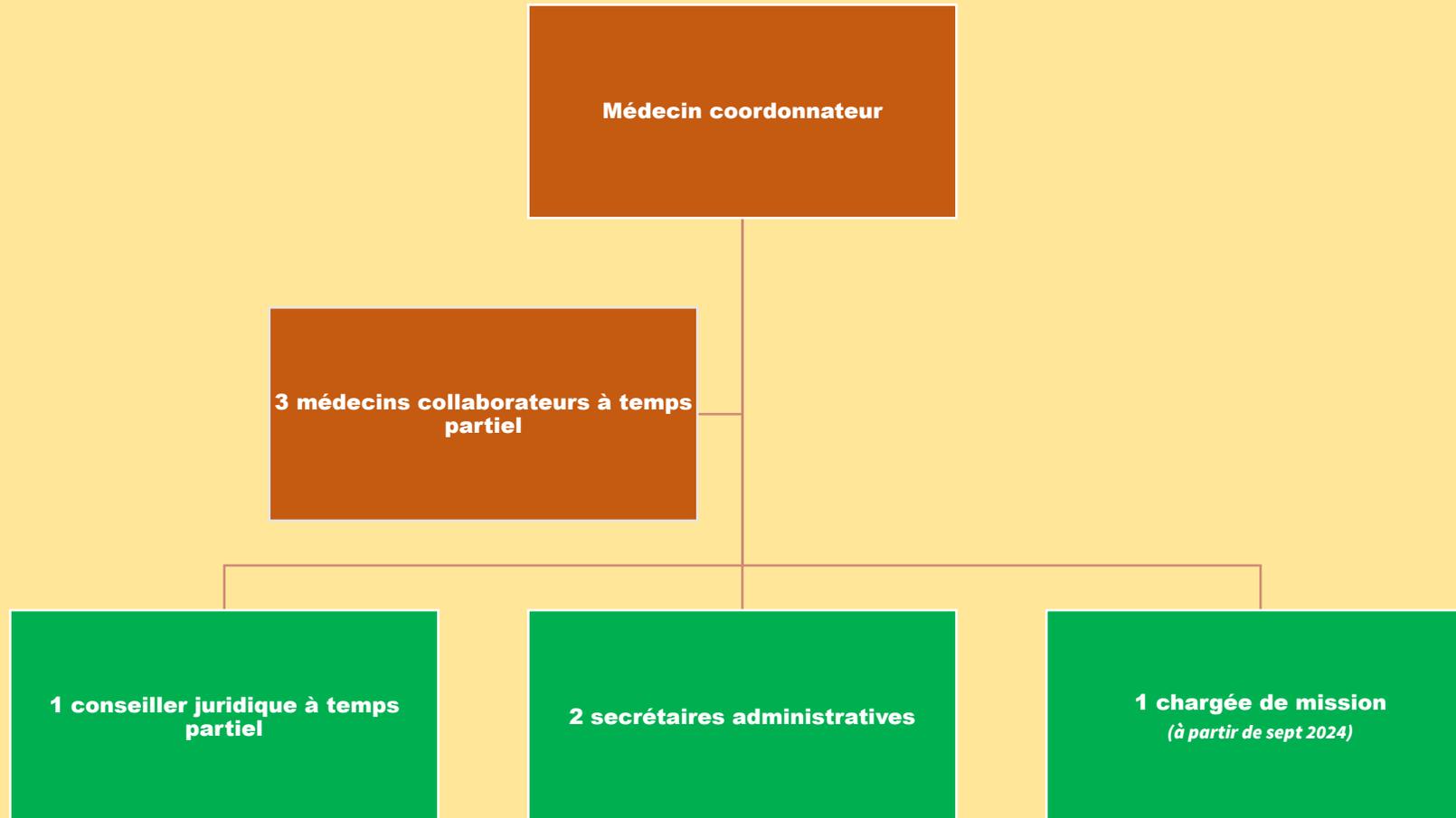
Journée nationale de la médecine agréée 15 novembre 2024

Les missions du CMS

- Le CMS a pour missions :
 - les recours contre les avis des CMD en formation restreinte,
 - la coordination nationale,
 - la formulation de recommandations médicales.



Les moyens du CMS



LES RECOURS

- Le CMS est compétent pour statuer
- sur les recours formulés par un agent ou un employeur
- contre les avis rendus par des Conseils Médicaux de 1^{ère} instance en formation restreinte.

LES RECOURS (suite)

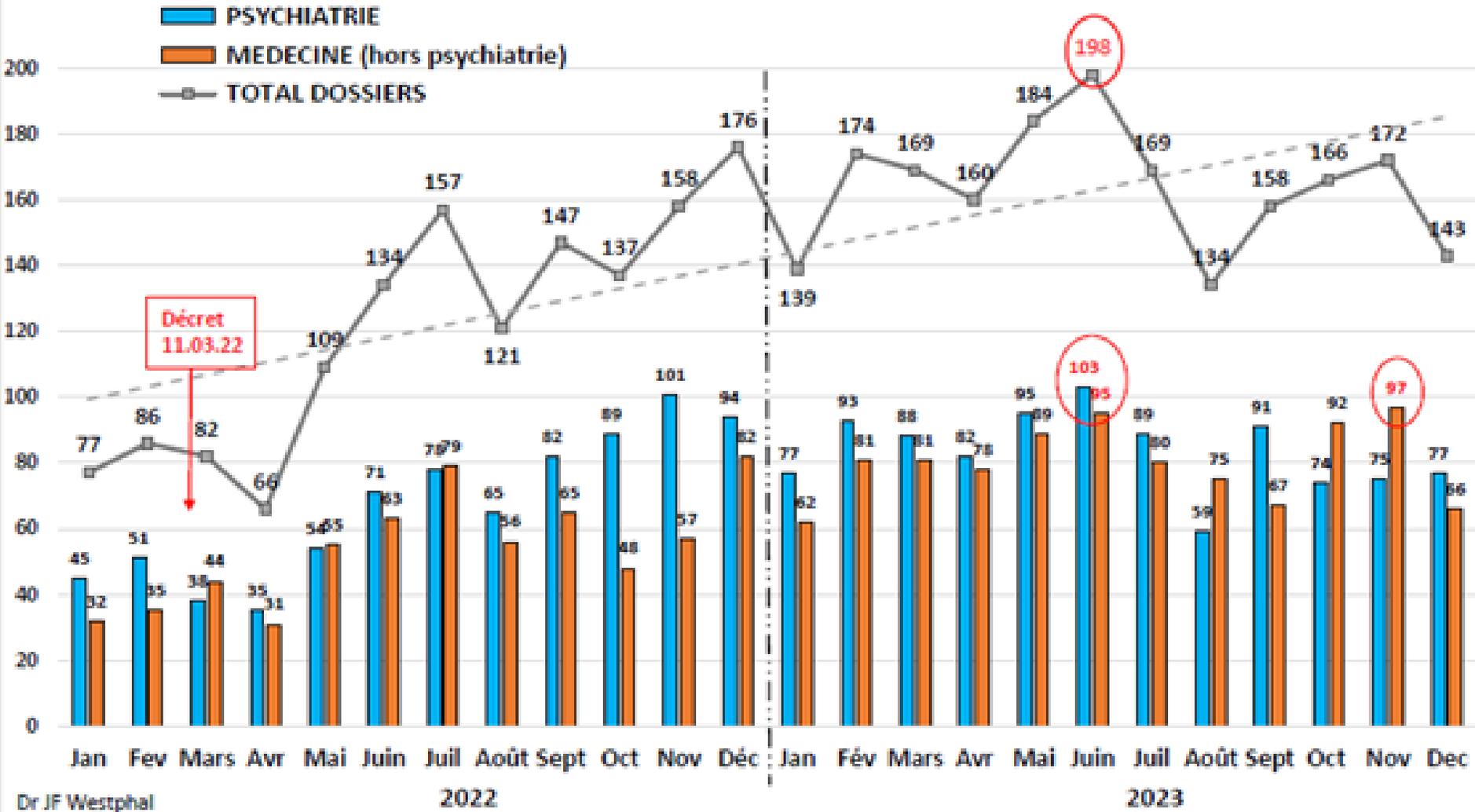
- Les décrets du 11 mars 2022 ont instauré deux délais :
 - **un délai de 2 mois** pour faire recours à compter de la notification de l'avis rendu en 1^{ère} instance, tant pour l'employeur que pour l'agent ;
 - **un délai de 4 mois** pour que le CMS rende un avis ou demande une expertise complémentaire. Si rien au bout des 4 mois, l'avis rendu en 1^{ère} instance est définitif.

LES RECOURS (suite)

- Le nombre de recours a considérablement augmenté :
- 2022 : 1450 (+ 80 % de mars à décembre)
- 2023 : 1966 dossiers (+ 35,6 % sur 2022)
- 2024 : augmentation supérieure à 35 % à ce jour

LES RECOURS (suite)

Evolution mensuelle du nombre de dossiers numérisés reçus par le CMS



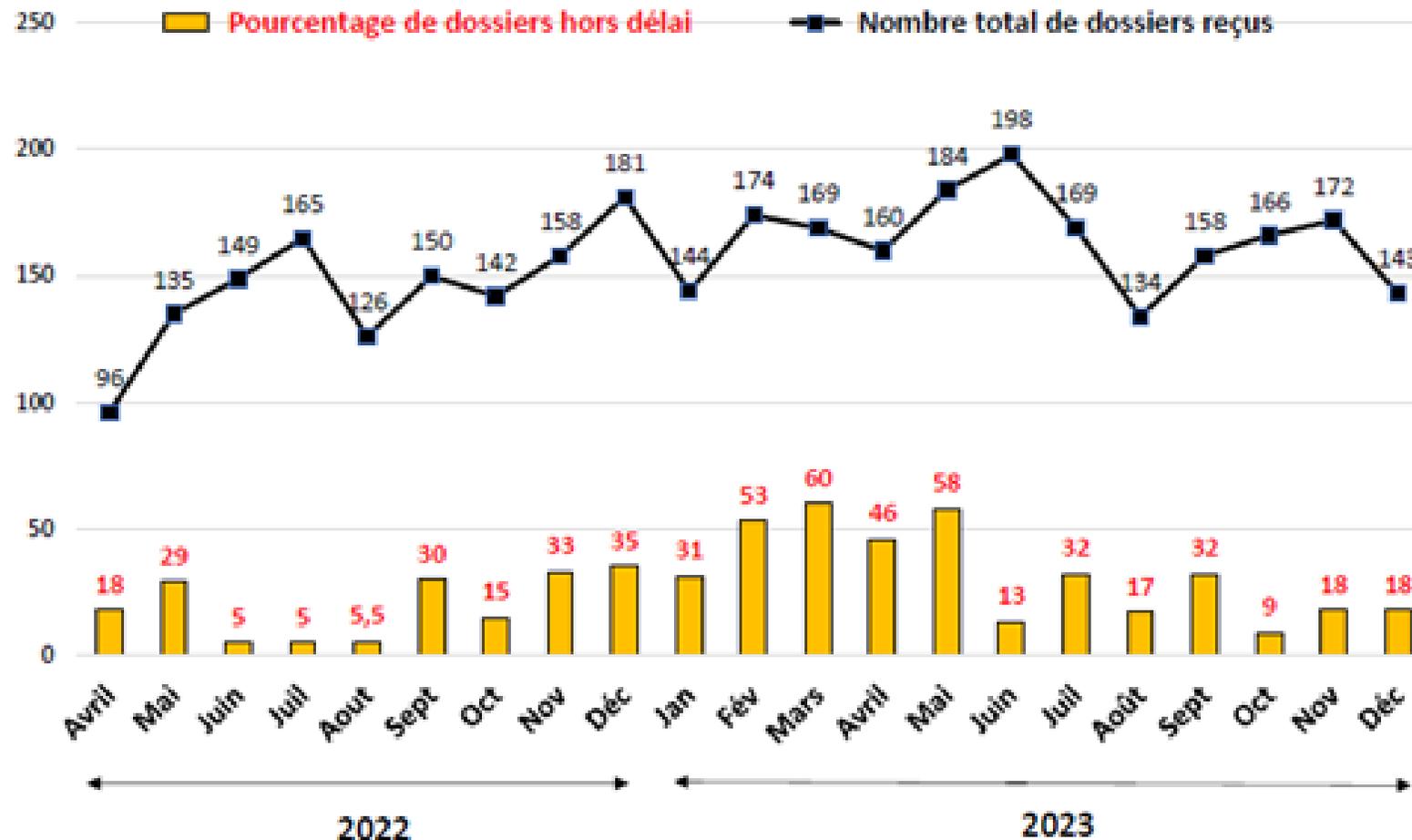
LES RECOURS (suite)

Données par commission pour 2023 :

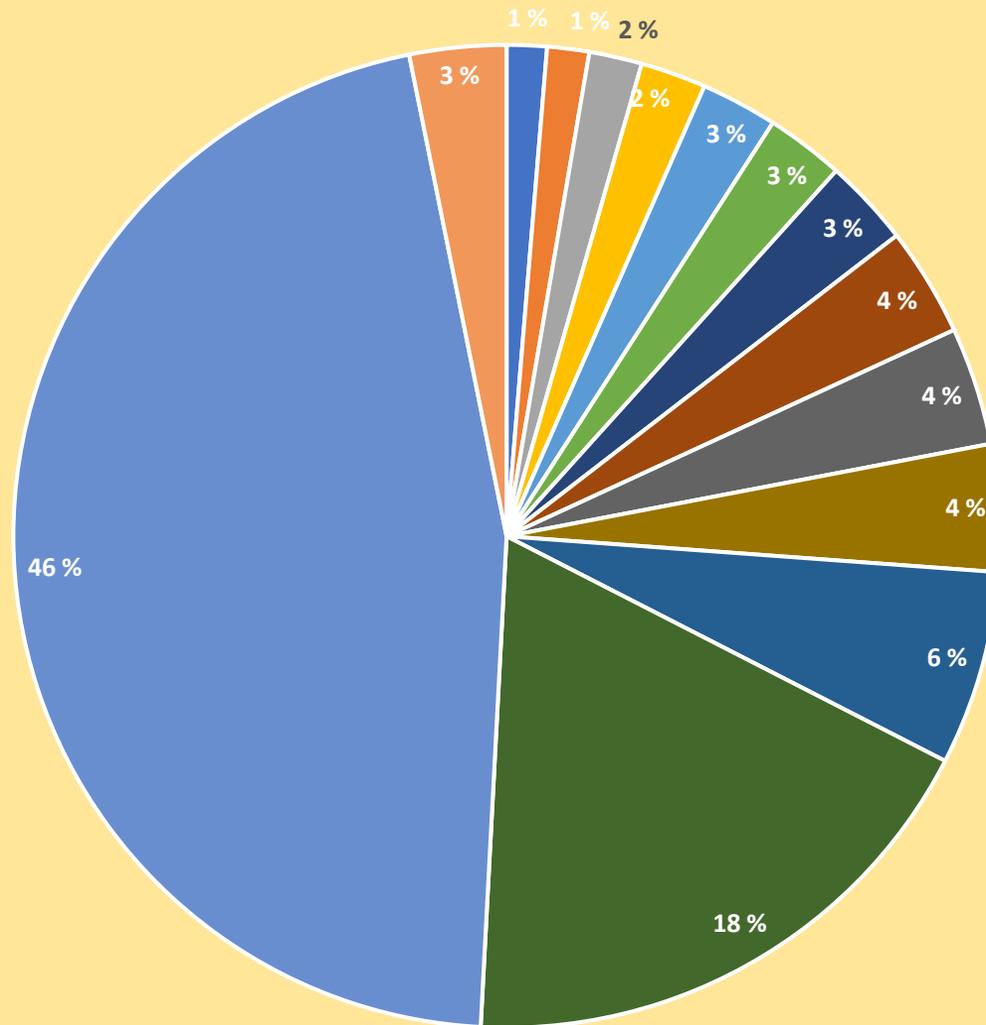
- **Psychiatrie** : 1003 dossiers (vs 803 en 2022)
- **Médecine somatique** : 963 dossiers (vs 647 en 2022)
- En valeur relative, la répartition des dossiers reçus entre les deux commissions est relativement équilibrée : 49% en Psychiatrie et 51 % en Médecine somatique

LES RECOURS (suite)

Evolution mensuelle du nombre total de dossiers reçus et du pourcentage de dossiers hors du délai des 4 mois prévus pour leur traitement

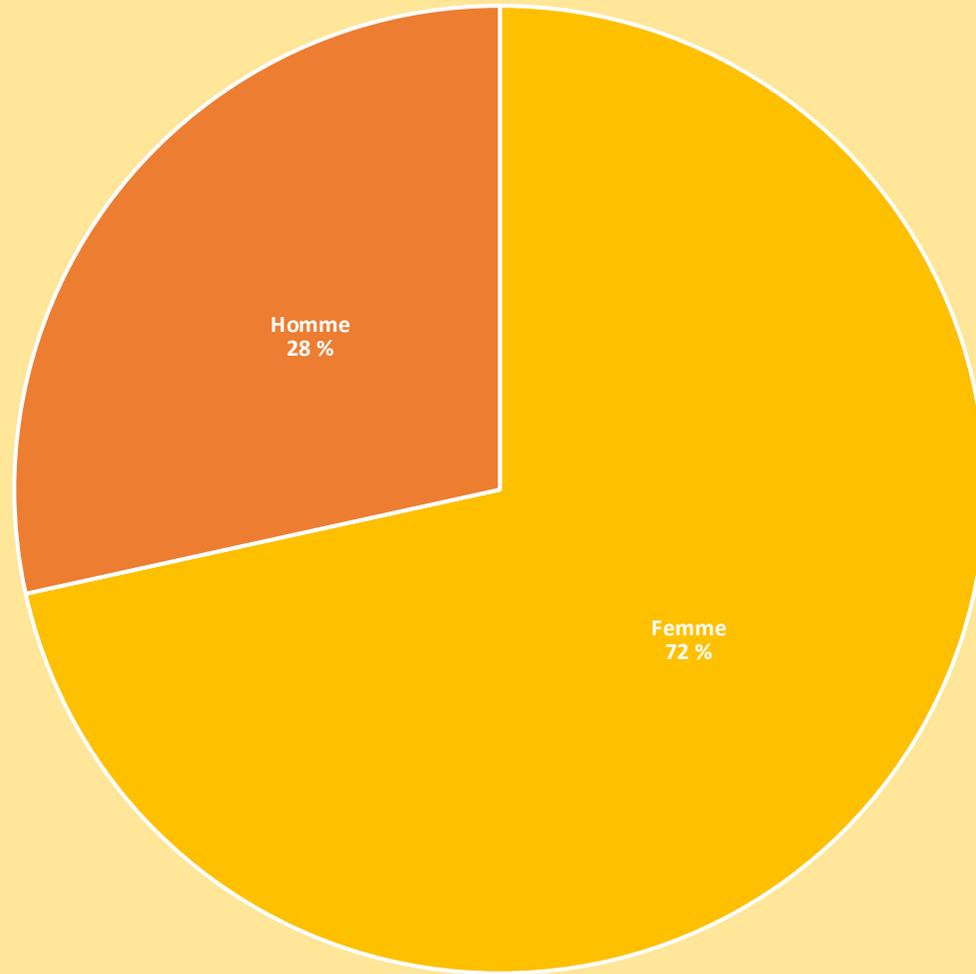


LES RECOURS (suite)

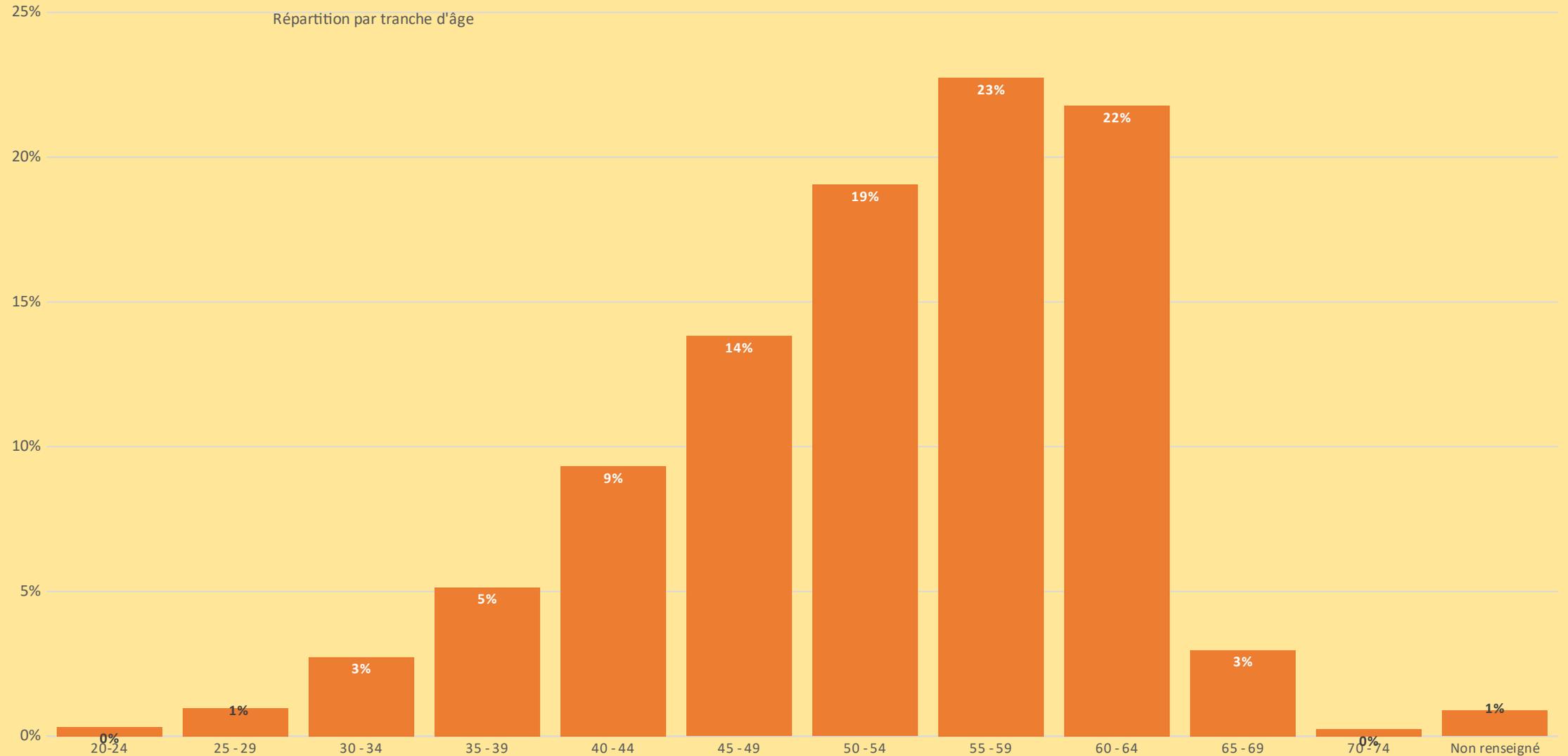


- Maladies de l'appareil digestif
- Maladies de l'appareil génito-urinaire
- Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques
- Symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs
- Codes d'utilisation particulière
- Maladies de l'appareil respiratoire
- Lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes
- Maladies du système nerveux
- Maladies de l'appareil circulatoire
- Tumeurs
- Facteurs influant sur l'état de santé et motifs de recours aux services de santé
- Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif
- Troubles mentaux et du comportement
- Autres pathologies

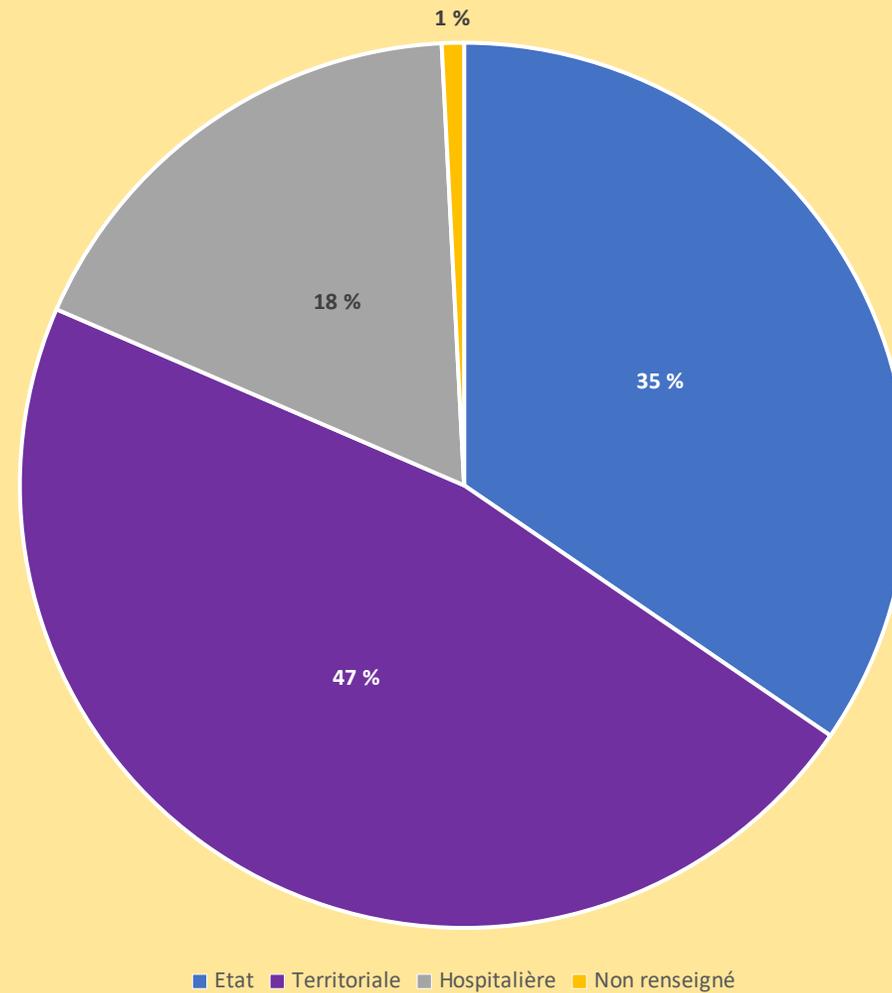
LES RECOURS (suite) – répartition par genre



LES RECOURS (suite) – répartition par âge



LES RECOURS (suite) – répartition par FP



LES RECOURS (suite) - Codage CIM 10



Image 1 ...

MERCI DE VOTRE ATTENTION